



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Normandin, que le 12 mars 2018, à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations suivantes :

Au 1381, rue Roy : autoriser que la profondeur du terrain soit autorisée à 26 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une profondeur de 27 mètres et autoriser l'implantation de la résidence existante à 4 mètres de la nouvelle limite arrière alors que la réglementation prévoit une implantation minimale de 6 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 15^E JOUR DE FÉVRIER 2018.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 21 février 2018.)